

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA
MOYENNE VALLEE DU GIER
S.I.A.M.V.G.**

Siège : en mairie de Lorette
Place du IIIème Millénaire
42420 LORETTE
Téléphone : 04.77.02.01.60
Mail : siamvg@orange.fr

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 17 FEVRIER 2026**

Le Comité Syndical, convoqué le 09 Février 2026 s'est réuni en son siège, en mairie de Lorette, mardi 17 Février 2026 à 18 Heures.

Etaient présents :

- Délégués titulaires désignés par Saint Etienne Métropole :

Monsieur Luc FRANÇOIS, Président, M. BARRIER Jean-Alain, Mme BERTHEAS Audrey, Mme BONJOUR Sylvie, M. BONY Vincent, M. DEVIDAL Serge, Mme FLECHET Andonella, M. LAGET Bernard, M. LEBRE Damien, Mme MATRICON Nathalie, Mme PERONNEAU-LANDRY Céline, M. PRIVAS Robert, M. RAIA Gilles, M. ROSSI Xavier, M. SOUBEYRAND Daniel, M. TARDY Gérard.

- Délégués suppléants désignés par Saint Etienne Métropole :

M. BONNAND Jean-Christophe

- Délégués titulaires du Rhône :

Vienne Condrieu Agglomération : M. CHAPELLE Erik
Chabanière :

Absents excusés :

M. BARRIOL Denis, Mme BESSON Evelyne, M. BRUNON Christian, M. FREYCON Julien, M. MATHIE Michel, M. LAURENT Jean-Georges M. GUICHARD Patrick, M. POINT Jean.

Pouvoirs :

Neant

Quorum : 18/30

Nom du secrétaire de séance : Mme MATRICON Nathalie

**1°) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DU
COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2025**

Fait à l'unanimité et désignation de Mme MATRICON Nathalie comme secrétaire de séance.

2°) COMPTE RENDU DE DELEGATION DE POUVOIRS

Dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par le Comité Syndical dans sa séance du 10 septembre 2020 et des crédits inscrits au budget, Monsieur le Président, depuis la dernière séance du comité syndical, a été amené à signer les devis, conventions, arrêtés ou marchés publics ou documents suivants :

- Devis pour un montant de 6 510€ HT soit 7 812€ TTC avec la Société SAUR située à Montrond les Bains pour l'analyse supplémentaire demandée par la DDT des PFAS à la STEP de Tartaras pour l'année 2026. Monsieur le Président souhaite que la SAUR nous fasse un point d'étape sur le sujet en cours d'année 2026. Mme FLECHET demande si ces analyses sont bien en entrée et sortie de STEP : il lui est répondu par l'affirmative.

- Décision du 05/02/2026 pour urgence impérieuse sur un devis d'un montant 119 675€ HT soit 143 610€ TTC avec la Société SAUR située à Montrond les Bains pour la réparation provisoire de la casse de 20 ml sur l'antenne du Dorlay à la Grand-Croix. Sur ce sujet, Monsieur FRANÇOIS rappelle que depuis la crue du 17/10/2024, le lit mineur du Dorlay s'est affaissé de plus de 60 cm, ce qui explique pourquoi l'antenne syndicale auparavant enterrée sous les berges est maintenant visible voire dans le vide. Ainsi, le 10/01/2026 une casse détectée par la Société de Pêche, de la canalisation sur 20 ml, s'est produite au niveau du petit bassin des Blondières. Cette casse est celle dont M. TARDY a été informé par M. ROUCHOUSE de Saint-Etienne-Métropole. L'urgence impérieuse a été décidée par M. Le Président pour intervenir le plus rapidement possible et mettre fin à la pollution qui en découle. Cependant, des travaux préparatoires d'accès et un dossier de déclaration sont nécessaires. Monsieur TARDY s'étonne du terme « réparation provisoire » : le Président lui explique que cela signifie que la réparation sera faite sur 20 ml mais qu'une réflexion est à mener sur l'ensemble du linéaire de l'antenne du Dorlay malmenée lors de la crue. De plus, une levée importante est à démolir pour rétablir la continuité écologique. M. LAGET se demande si cela ne va pas fragiliser l'antenne syndicale en reprofilant la rivière. Mme FLECHET propose de faire une étude conjointe SEM/SIAMVG pour discuter avec l'Etat car cette levée permet malgré tout de ralentir la vitesse de l'eau en cas de crue. M. BONNAND approuve car la suppression d'une levée au niveau de Saint Paul en Jarez a aggravé la situation lors de la crue au niveau des fondations de la route à proximité du Dorlay.

3°) RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 modifié du CGCT, il appartient au Comité Syndical de procéder à l'examen pour l'année 2026 du rapport comportant :

Annuité de la dette

Elle s'élève à 286 074.20€ en 2026 alors qu'elle était de 287 170.87€ en 2025.

Le capital restant dû au 1er janvier 2026 s'élève à 1 132 129.87€ alors que le CRD au 1er janvier 2025 s'élève à 1 370 409.77€. La dette actuelle s'éteint en 2041.

Le dernier emprunt mobilisé date de 2011.

Travaux et acquisitions

Les **crédits de report de 2025 en dépense de 1 334 976.50€ HT** vont permettre :

- de payer le MO pour la réhabilitation de la STEP pour 982 273€

- de payer le contrôle technique pour la réhabilitation de la STEP pour 55 040€

- de payer le CSPS pour la réhabilitation de la STEP pour 29 920€
- de payer la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du seuil ROE 62245 sur le Dorlay pour 20 925€
- De payer les travaux de dévoiement du collecteur hors de la galerie du Féloin - Rue de la République à Rive de Gier (par groupement de commande avec SEM) pour 199 500€ (sans prise en compte des subventions de l'Agence de l'Eau RMC).
- travaux de dévoiement des réseaux intégrés dans le marché de travaux DIRCE/Ingérop concernant l'échangeur de la Grand'Croix pour 43 318.50 € HT.
- acquisitions des 2 parcelles à la STEP de Tartaras à acquérir auprès de M. BRET et de la commune de Tartaras pour 4 000€ (frais inclus et estimés)

Pas de crédits de report de 2025 en recette.

Monsieur TARDY demande comment sera équilibré le règlement de la charge d'investissement pour la réhabilitation de la STEP. M. FRANÇOIS lui rappelle que le montant des offres ne peut être divulgué et qu'il y a une grande différence entre l'estimation du maître d'œuvre IRH et ces dernières. Pour lui, cela change au niveau budgétaire et il a souhaité arrêter de chercher des financements en attendant de savoir l'offre qui sera retenue. Il a d'ailleurs reçu IRH cette semaine et leur fait retravailler leur notation car il ne souhaite pas que soit présenté à la CAO un classement qui inclut des « doutes » sur des process : il souhaite des certitudes.

Mme FLECHET lui demande s'il y a eu des avancées depuis le dernier Comité syndical : le Président l'informe que des co-financeurs seront reçus en mars.

Monsieur TARDY s'inquiète du suivi du chantier avec la structure minimaliste administrative du Syndicat. Monsieur le Président lui rappelle que c'est une des missions d'IRH.

Monsieur le Président préconise en 2026 :

-travaux de remise en état de la STEP, des réseaux et des postes de relevage ... estimés pour la Dotation solidarité événement climatique à 2 835 236€ (sans prise en compte des remboursements des assurances SAUR et SIAMVG sur la STEP et les postes de relevage) dont un montant différentiel non connu encore devra sans doute être payé à la SAUR.

-la création d'une AP/CP pour les travaux de réhabilitation STEP avec en parallèle un ou plusieurs emprunts pour financer ces travaux de réhabilitation de la STEP dont le montant reste à déterminer au vu de l'offre la mieux-disante qui sera retenue par les prochains élus du CS, des subventions accordées et selon nos capacités financières actuelles délicates.

Personnel :

L'effectif du Syndicat est de 1 personne de catégorie A travaillant 2.5 jours par semaine pour le compte du SIAMVG, le reste de son temps de travail (à 80%) soit 1.5 jours fait l'objet d'une mise à disposition à Saint-Etienne-Métropole qui rembourse au syndicat sa quote-part (34%).

La masse salariale pour 2026 (taux de cotisation CNRACL en hausse de plus de 4%, augmentation cotisation au pôle santé du CDG et de la cotisation du CDG...) devrait augmenter à 79 000€.

CE ROB 2026 est acté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Un sondage est fait pour fixer l'ultime comité de la mandature pour le vote du BP 2026 : mardi 10 mars à 18H.

La séance est levée à 18H50.

Le Président invite ses collègues au verre de l'amitié.

Le Président

Luc FRANÇOIS



La Secrétaire de séance

Nathalie MATRICON

